

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 11 février 2022

Présents :

Mmes CALBRY Lydie, SANSON Michèle, TOMKOW Annie
MM. ABRAHAM Miguel, BECRET Christian, DERAS Thierry, DUMONT Baptiste, SAINT-SANS Christian,
TOMKOW Bernard

Absents excusés et représentés :

M. CARON Etienne (pouvoir à M. Miguel ABRAHAM)

Secrétaire de séance : M. Thierry DERAS

La séance est ouverte à 18h00.

En raison des mesures sanitaires dues à la COVID 19, le conseil municipal se tient à huis clos dans la salle des fêtes pour respecter les mesures de distanciation.

1. - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL.

Le compte rendu de la réunion du 30 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2. - DELIBERATION POUR LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE ENTRE LA COMMUNE ET MME DELAIRE.

Afin de permettre l'accès à deux futurs logements situés sur un terrain lui appartenant, Mme Delaire souhaite qu'un passage soit réalisé par la rue où se trouve le terrain de pétanque. Ce terrain appartenant à la commune, M. le Maire et le notaire de Mme Delaire ont privilégié la cession pour l'euro symbolique d'une parcelle de terrain de 72 m² dont elle assurera l'entretien.

Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

3. - DELIBERATION POUR LA SUPPRESSION PROVISOIRE DES PRIMES NBI + IFSE SUR LE SALAIRE DE L'AGENT COMMUNAL ACTUELLEMENT EN ARRET POUR LONGUE DUREE MALADIE.

La position administrative "congé longue durée" ne donne plus droit aux primes indiquées ci-dessous :

- NBI (nouvelle bonification indiciaire),
- IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertises).

M. le Maire demande la suspension temporaire de ces primes sur le salaire de l'agent communal actuellement dans cette position administrative.

Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

4. - DELIBERATION POUR DES TRAVAUX DE L'EGLISE.

Après les gros travaux de changement de la toiture en 2021, il est indispensable de poursuivre un certain nombre d'interventions sur le bâti afin de préserver durablement l'église.

MAIRIE DE DAMPIERRE-SAINT-NICOLAS

4.1. – SOUBASSEMENT FAÇADE NORD.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

4.2. – REPLACEMENT DE PIERRES FAÇADE SUD.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

4.3. – FABRICATION ET POSE DE LA PORTE PRINCIPALE ET DECAPAGE DE LA PETITE PORTE LATÉRALE.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

Tous ces travaux sont auto-financés par la commune.

5. - DELIBERATION POUR DES TRAVAUX DE LA MAIRIE.

5.1. DELIBERATION POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION DES FAÇADES MAIRIE + ATELIER.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

5.2. - DELIBERATION POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION DE PEINTURE MAIRIE.

ANNULEE – Travaux reportés à l'année prochaine.

5.3. - DELIBERATION POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA FAÇADE ECOLE + DECOUPE DE LA DALLE EN BETON CÔTÉ PIGNON AFIN DE FACILITER L'ÉCOULEMENT DES EAUX PLUVIALES.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

5.4. - DELIBERATION POUR LE CHANGEMENT DE REVETEMENT DANS LE BUREAU DU SIVOS.

ANNULEE – Travaux reportés à l'année prochaine.

5.5. - DELIBERATION POUR ISOLATION DES COMBLES DE LA MAIRIE.

Suite des travaux d'isolation de la mairie.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

5.5. - DELIBERATION POUR POSE STORES SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SECRETARIAT ET BUREAU DU MAIRE.

Remplacement des stores vénitiens usagés et détériorés.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

Tous ces travaux sont auto-financés par la commune.

6. - ANNULATION DE LA DELIBERATION D'ATTRIBUTION DES CARTES CADEAUX AU PERSONNEL COMMUNAL.

La mairie a été informée par les services de la préfecture que l'attribution des cartes cadeaux au personnel communal est interdite et que la délibération du 05.11.2021 doit être annulée. Cependant, les agents n'auront pas l'obligation de les rembourser.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

7. - DELIBERATION ATTESTANT LA BONNE APPLICATION DES 35 HEURES PAR SEMAINE POUR LE PERSONNEL EMPLOYE A TEMPS COMPLET.

Validation de la durée de travail soit 1607 heures par an pour les agents à temps complet incluant une journée de solidarité effectuée par les agents titulaires (un jour férié autre que le 1^{er} mai – pour la commune il est décidé que ce serait le lundi de Pentecôte).

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

8. - DELIBERATION POUR L'APPROBATION DU CHOIX DU CANDIDAT RETENU PAR LA COMMUNFAZUTE DE COMMUNES DES FALAISES DU TALOU (CCFT) "V3D CONCEPT " POUR LE MARCHE RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE VOIRIE, AMENAGEMENT ET RESEAUX DIVERS.

Fait suite aux délibérations du conseil municipal du 27 août 2021.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

9. - DELIBERATION POUR L'APPROBATION DU CHOIX DU CANDIDAT RETENU PAR LA CCFT, « L'HOTELLIER EAU » POUR LE MARCHE DU CONTROLE DES HYDRANTS.

Fait suite aux délibérations du conseil municipal du 27 août 2021.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

10. - DELIBERATION POUR L'ACCEPTATION DU DEVIS DE LA SOCIETE DEQUESNE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

11. - DELIBERATION POUR TRAVAUX VOIRIES DE LA COMMUNE 2022 – 2023.

En prévision des travaux de voirie envisagés dans les deux prochaines années, M. le maire demande à son conseil municipal d'adopter une délibération lui permettant de prendre les décisions sur les devis à venir.

M. Christian Bécrot présente les dossiers en cours.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

12. - DELIBERATION POUR CONTRACTER UN EVENTUEL EMPRUNT POUR FINANCER LES TRAVAUX DE VOIRIE.

Les travaux de voirie envisagés dans les deux prochaines années nécessiteront très certainement d'effectuer un emprunt bancaire. M. Christian Saint-Sans présente un projet de financement et les

MAIRIE DE DAMPIERRE-SAINT-NICOLAS

encours d'emprunts. Le montant de l'emprunt ne pourra être déterminé qu'après acceptation des différents devis.

M. le maire demande à son conseil municipal d'adopter une délibération lui permettant de contracter l'emprunt nécessaire à la réalisation des travaux le moment venu.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

13. - QUESTIONS DIVERSES.

- A la demande du SDIS, une plateforme renforcée (19 T) sera installée au pont de la Béthune qui permettra le stationnement d'engins incendie de pompage de l'eau.
- Prévoir la mise en place d'une réserve d'eau route des Demagnes non desservie par une borne à incendie.
- M. Xavier François a été placé en congé longue durée jusqu'au 07.07.2022. Son remplaçant temporaire M. Jonathan Monnier été mis en contrat CDD de 21H/semaine jusqu'au 07.07.2022.
- Toutes les factures 2021 ont été réglées et il ne sera donc pas utile cette année de faire des décisions modificatives.
- Mme Annie Tomkow présente:
 - le bilan financier de la commission animation pour 2021,
 - le projet de faire appel aux Ateliers du Cœur pour la réalisation de différentes objets en bois pour les décorations de Noël du village,
 - un bilan de la situation de la base de la Varenne.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance,
M. Thierry DERAS



Le maire,
M. Bernard TOMKOW

